

## Conditions générales SES-imagotag

### Préambule

SES-imagotag SA, 55 Place Nelson Mandela, 92024 Nanterre, FRANCE (« **SES-imagotag** »), agissant pour son compte et pour le compte de ses Filiales, est un spécialiste des solutions numériques pour la vente au détail physique et leader mondial des systèmes d'étiquetage électronique. Les présentes Conditions générales (« **Conditions** ») constituent la base juridique pour tous les contrats conclus entre SES-imagotag et ses clients dans des relations B2B en lien avec la vente et la livraison de produits matériels et/ou logiciels par SES-imagotag aux clients. La version actuelle des Conditions est disponible sur le site Internet (défini ci-dessous).

### Article 0 Remarque

Lors de l'application des présentes Conditions, veuillez porter une attention particulière aux dispositions de l'Article 3 paragr. (2) et (4), Article 5 paragraphe (6), de l'Article 6, de l'Article 8, de l'Article 9 paragraphe (1), de l'Article 13, de l'Article 14 paragraphe (3) et de l'Article 16 paragraphe (2).

### Article 1 Définitions

Cas de force majeure : tout évènement imprévisible extérieur à SES-imagotag et indépendant de sa volonté. Un évènement est réputé imprévisible s'il ne pouvait pas être prévu par une personne diligente ou si SES-imagotag ne l'a pas prévu simplement en raison d'une négligence légère.

Client : toute personne physique ou morale ayant une relation commerciale avec SES-imagotag fondée sur les présentes Conditions.

Contrat : la relation juridique entre SES-imagotag et le Client, fondée sur les présentes Conditions, relative à la vente et à la livraison par SES-imagotag de tout Produit au Client.

Documentation : désigne les documents textuels et/ou graphiques, au format électronique ou imprimé, décrivant les fonctionnalités, les fonctions et l'utilisation du Logiciel, qui sont conçus pour faciliter l'utilisation du Logiciel et sont fournis par SES-imagotag au Client conformément aux présentes Conditions.

Filiale : Ce terme, employé par rapport à une personne spécifiée, désigne toute autre personne qui la contrôle, qui est contrôlée par elle ou qui est placée sous contrôle commun avec elle, directement ou indirectement, à travers un ou plusieurs intermédiaires ; la notion de « contrôle » étant entendue comme le pouvoir, direct ou indirect, de diriger ou de faire diriger l'administration générale et les politiques d'une entité, par le fait de détenir plus de cinquante pourcent (50%) de son capital social ou des droits de vote (les termes dérivés « contrôlant », « contrôlé(e) par » et

« sous contrôle commun avec » doivent être compris en conséquence).

Logiciel : programmes et interface de programmation (API), incluant, sans que cette liste soit limitative, les plateformes cloud et les solutions on-premise, licenciée par SES-imagotag au Client. Le Logiciel peut inclure d'autres logiciels nécessaires pour son fonctionnement.

Produit/Gamme de produits : un produit de la Gamme de produits. La Gamme de produits inclura tous les produits matériels et logiciels fabriqués, conçus, développés, commercialisés, distribués et/ou vendus par SES-imagotag (individuellement ou conjointement avec d'autres).

Propriété intellectuelle : tous les idées, inventions, dessins ou modèles, méthodes, développements, procédures, innovations, améliorations, programmes (informatiques), logiciels, procédés, réflexions, systèmes, documentations, documents d'interprétation et similaires (y compris le savoir-faire associé) et tous les droits attachés aux brevets, aux marques de commerce, aux dessins industriels et aux modèles d'utilité, droits d'auteur, droits de protection des schémas de configuration de circuits intégrés et autres droits de propriété intellectuelle et industrielle de toute sorte protégés par la loi (nationaux et étrangers) et tous les enregistrements et notifications réalisés en lien avec ces droits.

Site Internet : le site Internet de SES-imagotag, accessible sur [www.ses-imagotag.com](http://www.ses-imagotag.com) et ses sous-domaines attachés.

Tarif : le tarif standard de SES-imagotag pour chaque Produit, dans sa version modifiée, qui est disponible sur demande.

### Article 2 Applicabilité des présentes Conditions

- (1) Les présentes Conditions, dans leur version modifiée, régissent les conditions-cadres juridiques et économiques de tout Contrat conclu entre SES-imagotag et le Client.
- (2) Les conditions générales d'un Client ne sont applicables à aucun Contrat sauf si elles sont acceptées par écrit par SES-imagotag au cas par cas.
- (3) En cas de contradiction entre les conditions (y compris les définitions) d'un contrat spécifique conclu avec un Client et les dispositions prévues dans les présentes Conditions, les dispositions du contrat en question prévaudront.
- (4) Les présentes Conditions sont au bénéfice exclusif des Parties aux présentes et de leurs successeurs et bénéficiaires autorisés respectifs et aucun élément, exprès ou implicite, des présentes Conditions ne vise à conférer ni ne confère à d'autres personnes ou entités des droits, avantages ou recours de quelque nature que ce soit, en droit, au titre des présentes Conditions ou de tout Contrat.

### Article 3 Conclusion d'un Contrat

- (1) Un Contrat est conclu uniquement après l'acceptation par SES-imagotag d'une offre irrévocable formulée par le Client conformément aux présentes Conditions.
- (2) Le Client émet une offre irrévocable en passant une commande écrite à SES-imagotag. Cette commande contient une référence aux présentes Conditions ainsi qu'aux éléments suivants au minimum (le cas échéant) :
  - a. type de Produit à livrer ;
  - b. nombre d'unités du Produit à livrer.
- (3) Toute offre de SES-imagotag relative à un Produit (que ce soit à travers le Site Internet, des promotions, des prospectus ou autre) est non contraignante et constitue une invitation à faire une offre (invitation à négocier). L'offre irrévocable est toujours faite par le Client.
- (4) Tout Contrat conclu entre SES-imagotag et un Client est régi par les présentes Conditions. Par conséquent, toute commande du Client en lien avec un Produit est dans chaque cas réputée (i) être passée uniquement sur la base et sous réserve des dispositions contenues dans les présentes Conditions et (ii) inclure les présentes Conditions. Le fait, pour le Client, de commander un Produit vaut acceptation des présentes Conditions.
- (5) L'acceptation par SES-imagotag de toute commande/offre est effectuée par écrit. Dans son acceptation écrite de chaque commande/offre du Client, SES-imagotag indique un délai de livraison/d'exécution estimé pour le Contrat en question qui sera validé à réception de l'acompte. SES-imagotag fera ses meilleurs efforts pour assurer une livraison dans les délais mais ne pourra être tenu responsable d'une livraison intervenant après la date de livraison estimée telle que définie dans le bon de commande.
- (6) Sauf accord exprès de SES-imagotag, en aucun cas (et même en cas de retard de livraison) le Client ne sera autorisé à annuler une commande qui a été acceptées par SES-imagotag.
- (7) Sans préjudice de ses autres droits, SES-imagotag est en droit de refuser, sans motif et à son entière discrétion, l'acceptation de toute commande/offre faite par le Client.
- (8) Toute modification d'une commande/offre (portant sur le volume de la commande, le type de Produits à livrer, etc.) exige l'acceptation écrite préalable de SES-imagotag.

### Article 4 Objet d'un Contrat

Les Produits à livrer par SES-imagotag au Client en vertu de tout Contrat seront dans chaque cas définis sur la base de la commande/offre irrévocable correspondante dûment acceptée par SES-imagotag par écrit, dans sa version modifiée – le cas échéant – par accord mutuel écrit des Parties et sous réserve des dispositions des présentes Conditions.

### Article 5 Prix, règlement et livraison

- (1) La contrepartie due à SES-imagotag en vertu d'un Contrat pour tout Produit repose et est définie sur la base du Tarif du Produit concerné, dans sa version en vigueur au moment de la passation de la commande/de l'offre correspondante par le Client.
- (2) Sauf accord contraire écrit entre les Parties, le Client versera un acompte de 50 % de la contrepartie totale due au titre du Contrat concerné dans un délai de cinq (5) jours maximums à compter de la réception de l'acceptation écrite par SES-imagotag de sa commande/son offre correspondante. Le solde restant dû sera réglé par le Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception d'une facture écrite correspondante par SES-imagotag.
- (3) Dans le cas où le Client ne paierait pas une quelconque somme due dans le délai fixé ci-dessus, SES imagotag aura le droit de suspendre tout service du logiciel et/ou la livraison des produits, et pourra appliquer des pénalités de retard équivalent 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur conformément à la législation applicable à compter de la date d'échéance jusqu'à la réception du règlement intégral par SES-imagotag. SES imagotag est également en droit d'obtenir du Client, au minimum, une somme forfaitaire de 40 € par facture en retard, à titre d'indemnité pour frais de recouvrement.
- (4) En cas de retard de paiement récurrent, SES-imagotag se réserve le droit d'imposer pour les prochaines commandes un règlement à la commande.
- (5) Tous les montants dus seront réglés en intégralité par le Client sans déduction ou retenue et le Client ne revendiquera aucune compensation ou demande reconventionnelle contre SES-imagotag pour justifier la retenue de tout ou partie d'un paiement au titre de tout Contrat.
- (6) Livraison/transfert des risques et propriété :
  - a. Les Cas de force majeure rendant impossible ou entravant gravement l'exécution en temps voulu des obligations de SES-imagotag au titre d'un Contrat l'autoriseront à reporter l'exécution de ses obligations pendant la durée de cet empêchement plus une période raisonnable de transition.
  - b. Les Incoterms applicables seront DAP ou DDP comme précisé dans le devis. L'incoterm FCA ne sera applicable que si le Client retire les produits des entrepôts de SES-imagotag en Asie ou en Europe.
  - c. Sauf accord contraire écrit entre les Parties, le lieu de livraison de tout Produit est le siège social du Client.
  - d. Le risque de dommages et de perte des Produits matériels et/ou des exemplaires physiques du Logiciel (CD par ex.) est transféré au Client au moment où ces Produits matériels ou exemplaires physiques du Logiciel sont livrées au Client. Le Client accepte le transport et la livraison des Produits par tout service de messagerie ou postal agréé. À sa discrétion raisonnable, SES-imagotag pourra également choisir de livrer le Logiciel par transfert électronique au Client (c'est-à-dire au moyen d'un téléchargement sur Internet), étant entendu que le Client possède tous les

moyens disponibles qui sont nécessaires pour ce mode de livraison.

- e. Sauf accord contraire écrit entre les Parties, une livraison échelonnée sera acceptée par le Client. En cas de livraison partielle, les présentes Conditions sont applicables pour chaque livraison partielle.
- f. Les frais d'expédition applicables ne sont pas inclus dans le Tarif de chaque Produit. Le Client aura l'obligation de prendre en charge les frais d'expédition raisonnablement engagés en lien avec la livraison du Produit au Client.
- g. Le Client reconnaît que SES-imagotag n'aura aucune responsabilité ou obligation de reprendre les Produits en cas d'erreur du Client lors de la passation de sa commande.
- h. Si le Client n'accepte pas la livraison de tout Produit en temps voulu sans motif juridique valable, le Client indemniserà SES-imagotag pour toute perte et tout préjudice en découlant.
- i. La propriété des Produits matériels et/ou des exemplaires physiques du Logiciel (CD par ex.) au titre de tout Contrat est transférée au Client au moment où ces Produits matériels ou ces exemplaires physiques du Logiciel sont considérés comme livrés au Client conformément à l'Incoterm applicable.

#### Article 6 Garantie

- (1) La durée de garantie de tout Produit sera de douze (12) mois à compter de la date de facture du Produit au Client en cas d'achat direct. La durée de garantie de tout Logiciel On-Premise sera de trois (3) mois à compter du moment où ce Logiciel aura été remis ou mis à la disposition, de quelque manière que ce soit, du Client. Les conditions applicables à cette garantie sont disponibles sur demande ou sur [https://www.ses-imagotag.com/wp-content/uploads/2022/07/2022-06-30\\_18169-1\\_Warranty-conditions\\_FR\\_-Vusion-Care\\_V5.pdf](https://www.ses-imagotag.com/wp-content/uploads/2022/07/2022-06-30_18169-1_Warranty-conditions_FR_-Vusion-Care_V5.pdf).
- (2) Les caractéristiques, l'applicabilité technique et les conditions d'utilisation des Produits vendus par SES-imagotag en vertu de tout Contrat sont présentées dans une description fonctionnelle ou une fiche technique, disponibles pour chaque Produit sur le Site Internet (« **Description fonctionnelle** »).

#### Article 7 Recyclage

- (1) Les Etiquettes Electroniques de Gondole (« EEG ») en fin de vie sont considérées comme des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (« DEEE »). En sa qualité d'adhérent auprès d'un éco-organisme agréé, SES-imagotag peut prendre en charge le recyclage des EEG de ses clients.
- (2) Après approbation de SES-imagotag et afin de bénéficier des services de recyclage susmentionnés, le Client doit se conformer au mode opératoire client relatif au recyclage

(« Mode Opérateur Client »). En cas de présence d'éléments étrangers et/ou dangereux dans les cartons d'EEG envoyés par le Client, SES-imagotag se réserve le droit d'appliquer des frais de traitement dont le montant est fixé dans le Mode Opérateur Client. Le Client supportera les coûts et les risques inhérents au transport des EEG vers nos locaux. Afin d'éviter tout dommage, le Client prendra toutes les mesures de sécurité nécessaires relatives au stockage et au transport de piles au lithium.

- (3) Le Client reconnaît qu'en se soumettant à la procédure du Mode Opérateur Client et plus particulièrement en complétant et renvoyant le formulaire de demande de reprise d'EEG transmis par notre service client, il transfère la propriété de ses EEG à SES-imagotag pour les faire recycler, sans que cela donne lieu à paiement ou rémunération d'aucune sorte.

#### Article 8 Inspection des Produits, Notification des Défauts

- (1) Les obligations d'inspection s'appliqueront à la livraison de tout Produit (logiciel et matériel). Par conséquent, à la livraison d'un Produit, le Client soumettra ce Produit à un essai fonctionnel approfondi. Tout défaut, bug ou autre erreur du Produit (« **Défaut** ») apparaissant pendant l'essai fonctionnel sera signalé à SES-imagotag dans un délai raisonnable, dans tous les cas au plus tard quatorze (14) jours après la livraison du Produit concerné au Client. Les Défauts cachés d'un Produit seront également signalés à SES-imagotag dans un délai raisonnable ne dépassant pas cinq (5) jours à compter de leur détection.
- (2) Tout signalement de Défaut (« **Avis de Défaut** ») sera effectué par voie électronique en adressant un courriel à SES-imagotag ou par courrier postal envoyé à l'adresse commerciale de SES-imagotag. Dans tous les cas, l'Avis de défaut indiquera précisément (i) le type de Défaut, en en donnant une description détaillée, (ii) l'application durant laquelle le Défaut est survenu, et (iii) toute mesure déjà prise par le Client pour réparer le Défaut.
- (3) Dans l'Avis de défaut correspondant, le Client désignera un interlocuteur responsable et indiquera ses coordonnées à SES-imagotag.
- (4) Si le Client ne signale pas un Défaut en temps voulu à SES-imagotag, celui-ci ne pourra exercer aucun recours juridique (notamment aucune réclamation au titre de la garantie ni demande d'indemnisation) vis-à-vis de ce Défaut.
- (5) Les obligations du Client en vertu du présent Article 8 s'appliqueront également à tout Produit qui a été réparé ou remplacé par SES-imagotag à la suite d'un Avis de défaut.

#### Article 9 Obligations du Client

- (1) Le Client utilisera les Produits conformément à la Description fonctionnelle correspondante (voir Article 6 para 2). Il s'abstiendra de toute action entraînant une altération du fonctionnement des Produits (par ex. utilisation de logiciel ou d'équipement non compatible, etc.). SES-imagotag décline toute responsabilité pour toute perte ou tout

dommage subi par le Client en raison d'une violation des obligations définies dans le présent paragraphe.

- (2) Le Client informera SES-imagotag sans retard indu de toute situation pouvant avoir un impact juridique sur l'application et l'exécution appropriée par SES-imagotag de tout Contrat, en particulier toute modification de la raison sociale, de la structure juridique ou de l'adresse du Client.
- (3) Le Client coopèrera avec SES-imagotag sur toutes les questions liées à l'exécution des obligations de SES-imagotag en vertu de tout Contrat et fournira, à ses frais, à SES-imagotag les informations, équipements et documentation (s'ils sont disponibles pour le Client) que SES-imagotag pourra raisonnablement demander pour exécuter ses obligations. De plus, le Client s'assurera de l'exactitude, à tous égards importants, de toutes les informations et la documentation fournies à SES-imagotag.
- (4) Les changements imminents des paramètres système de l'infrastructure du Client – dans la mesure où ces changements sont nécessaires à l'exécution d'un Contrat spécifique – seront signalés en temps voulu avant que SES-imagotag commence à exécuter ses obligations au titre du Contrat en question.
- (5) Le Client accorde à SES-imagotag le droit irrévocable de faire figurer la raison sociale, le logo et/ou la marque du Client dans une liste de partenaires ou de références et de communiquer à des tiers cette liste ainsi que des informations générales relatives à l'existence d'une relation commerciale entre SES-imagotag et le Client.
- (6) Toutes les données d'essai et les installations d'essai demandées par SES-imagotag (à sa discrétion raisonnable) pour tout Produit livré en vertu de tout Contrat seront fournies par le Client en temps voulu et à la charge de ce dernier.
- (7) Si, en raison d'une faute du Client, il devient impossible pour SES-imagotag d'exécuter l'une quelconque de ses obligations en vertu d'un Contrat, le Client dédommagera SES-imagotag de toute perte ou tout préjudice en découlant (notamment, en particulier, les coûts de démantèlement potentiels).
- (8) Sans préjudice des autres droits de SES-imagotag en vertu des présentes, le Client dédommagera SES-imagotag de toute perte ou de tout dommage subi à la suite d'un manquement du Client à ses obligations au titre du présent Article 9.
- (9) Le client remboursera SES-imagotag pour les frais de déplacement nécessaires engagés par SES-imagotag lors de l'exécution des services requis par les termes du Contrat (« Frais de Déplacement »).

## Article 10

### Restrictions d'utilisation du Logiciel

- (1) Le Client ne doit pas :
  - a. copier ou dupliquer le Logiciel ;
  - b. décompiler, désassembler, procéder à une ingénierie inverse, ou autrement tenter d'obtenir ou de percevoir le code source à partir duquel tout logiciel et

composant des API du Logiciel est compilé ou interprété, et le Client reconnaît que rien dans le Contrat ne sera interprété comme conférant au Client le droit d'obtenir ou d'utiliser un tel code source ;

- c. distribuer ou autrement transférer le Logiciel à un tiers ou intégrer le Logiciel dans un autre logiciel, produit, ou technologie ;
  - d. modifier le Logiciel, ou la Documentation, ou créer tout autre produit dérivé de ce qui précède, sauf avec accord écrit préalable de SES-imagotag ;
  - e. concéder, sous-licencier, vendre, revendre, donner en crédit-bail, ou autrement transférer ou transmettre, ou donner en garantie ou grever d'une quelque autre façon tout ou partie de ses droits en vertu des présentes Conditions ;
  - f. télécharger et/ou utiliser des données, des polices de caractère, des images et des typographies sans avoir au préalable exécuté le contrat de licence d'utilisateur final si nécessaire. SES-imagotag ne fournit aucune police de caractère et typographie dans ces Conditions et le Client reste seule responsable de l'obtention de droits d'utilisation de police de caractère et de typographie ;
  - g. effectuer des tests de sécurité de quelque nature que ça soit sans le consentement préalable de SES-imagotag, y compris des tests d'intrusion et des tentatives d'atteintes à la sécurité.
- (2) Le Client n'utilisera pas le Logiciel et/ou la Documentation, sauf en conformité avec les présentes Conditions et avec les obligations que SES-imagotag aurait envers un tiers, sous réserve que SES-imagotag ait notifié au Client de telles obligations.
  - (3) Le Client accepte d'utiliser le Logiciel uniquement à des fins légales. Le Client accepte de se conformer à toutes les lois, règles, règlements applicables (y compris, mais sans s'y limiter, les lois applicables en matière de protection de la vie privée et propriété intellectuelle) et de suivre les meilleures pratiques en matière d'utilisation du Logiciel. Le Client ne peut pas utiliser le Logiciel pour publier du contenu ou pour se livrer à des activités illégales en vertu de la loi applicable, qui sont préjudiciables à autrui, ou qui pourraient conduire SES-imagotag à engager sa responsabilité, incluant, sans que cette liste soit limitative, la violation des droits de propriété intellectuelle ou autre droit de propriétés de tiers.

## Article 11

### Exclusions de responsabilité

- (1) SES-imagotag décline expressément toutes garanties, expresses ou implicites, y compris, sans que cette liste soit limitative, les garanties d'adéquation à un usage particulier et de non-contrefaçon.
- (2) SES-imagotag ne garantit pas que le Logiciel ou toute autre information, matériel et/ou donnée fourni répondra aux exigences du Client ou est complet, précis ou exempt d'erreurs. Par conséquent, SES-imagotag ne sera pas tenu pour responsable des bugs de Logiciel qui n'altèrent pas matériellement l'utilisation du Logiciel par le Client.

- (3) SES-imagotag n'assume aucune responsabilité en cas de défauts ou autres défaillances du Logiciel :
- a. causés par des erreurs d'application de quelque nature que ce soit ou d'autres formes de manipulation inappropriée du Logiciel qui auraient pu être évitées par une utilisation appropriée et minutieuse du Logiciel;
  - b. résultant (i) d'un changement de composants, d'interfaces ou de paramètres du système d'exploitation, (ii) de supports de données inappropriés;
  - c. causés par des virus ou l'exposition du Logiciel à des circonstances telles que des accidents, des pannes de courant, etc., qui sont causées par des facteurs externes et qui ne sont pas sous le contrôle de SES-imagotag ;
  - d. causés par des erreurs de transmission aux supports de données ou sur internet, pour les Logiciels ;
  - e. causés par une panne de réseau ayant eu un impact sur les points d'accès de SES-imagotag, pour les Logiciels ;
  - f. causés par des opérations d'inspection et/ou de maintenance inappropriées effectuées par le Client ou un tiers en ce qui concerne le Logiciel ;
  - g. résultant d'une utilisation du Logiciel qui ne respecte pas les recommandations et les spécifications de SES-imagotag ;
  - h. causés par le Client, ses agents, ses employés, tout autre fabricant ou tiers se situant en dehors de la sphère de contrôle de SES-imagotag.
- (4) Le Client ne doit faire aucune déclaration ou garantie au nom de SES-imagotag.

#### **Article 12 Assistance et maintenance**

L'assistance et/ou la maintenance qui seront fournies par SES-imagotag au Client pour tout Produit vendu ou livré en vertu de tout Contrat feront dans chaque cas l'objet d'un contrat séparé entre SES-imagotag et le Client.

#### **Article 13 Responsabilité et indemnisation**

- (1) Sauf mention contraire dans un Contrat écrit ou dans les présentes Conditions, toute responsabilité de SES-imagotag vis-à-vis du Client est exclue en cas de dommages de toute nature (hors préjudices corporels) causés par une négligence légère de SES-imagotag. De plus, toute responsabilité de SES-imagotag sera exclue en cas de manque à gagner, de perte ou de corruption de données ou de pertes ou dommages indirects, de quelque sorte que ce soit.
- (2) Sous réserve de l'Article 13 paragraphe (1), la responsabilité de SES-imagotag en cas de dommages (sauf pour les préjudices corporels et les dommages dus à une négligence grave ou à une faute intentionnelle), le cas échéant, sera par

ailleurs limitée à la contrepartie nette totale due par le Client en vertu du Contrat dans le cadre duquel les dommages sont survenus.

- (3) Les demandes de dommages-intérêts du Client seront dans tous les cas prescrites six (6) mois après la date à laquelle le Client prend connaissance du préjudice en question.

#### **Article 14 Résiliation/cessation d'un Contrat**

- (1) SES-imagotag sera en droit de résilier ou de mettre fin, selon le cas, à tout Contrat pour un motif justifié avec effet immédiat si :
- a. des circonstances empêchent clairement le Client d'exécuter correctement ses Obligations au titre du Contrat en question pendant une période prolongée d'au moins quatre (4) semaines ;
  - b. le Client manque à ses obligations au titre du Contrat concerné et ne corrige pas le défaut de conformité en question dans un délai maximal de quatorze (14) jours à compter de la demande de SES-imagotag en ce sens ;
  - c. le Client s'est comporté d'une façon qui rend irréalisable la poursuite du Contrat pour SES-imagotag ; cela est particulièrement le cas si le Client a intentionnellement porté préjudice ou nuit à SES-imagotag ou a au moins tenté de le faire (par exemple, si le Client a conclu des accords avec des tiers qui nuisent à SES-imagotag, sont contraires aux bonnes mœurs (*contra bonos mores*) ou violent les principes de la concurrence loyale) ;
  - d. le Client a, de façon directe ou indirecte, promis ou accordé des avantages qui sont contraires aux bonnes mœurs à des membres des organes sociaux de SES-imagotag qui participent à la conclusion ou l'exécution du Contrat en question ou a directement menacé de leur nuire ou leur a porté préjudice ;
  - e. des doutes raisonnables sur l'identité, la capacité juridique et/ou la personne morale du Client ou sur le pouvoir de représentation d'une personne physique ou morale agissant en son nom apparaissent ;
  - f. le Client est dans l'incapacité de payer ses créances à leur échéance, adopte une résolution prévoyant sa liquidation (autrement que dans le but d'une restructuration visant un retour à la solvabilité ou d'une absorption) ou si un tribunal compétent rend une décision en ce sens ;
  - g. le Client est placé en liquidation ou cesse de toute autre manière ses activités, ou si un événement similaire dans tout pays se produit à l'égard du Client.
- (2) Si SES-imagotag résilie un Contrat pour un motif justifié, le Client lui restituera tous les avantages accordés en vertu du Contrat résilié, comme si, pour SES-imagotag, ce Contrat n'avait jamais été conclu. De plus, le Client s'acquittera de frais d'utilisation adéquats s'il a déjà utilisé les Produits livrés au titre du Contrat résilié.

- (3) Si SES-imagotag met fin à un Contrat pour un motif justifié, le Client indemniserà SES-imagotag pour les pertes et le préjudice découlant de cette résiliation.

### Article 15

#### Droits de propriété intellectuelle et de licence

(1) Si un Contrat porte sur la livraison d'un Logiciel, le Client se voit accorder un droit d'utilisation non exclusif, incessible et ne pouvant être concédé sous licence, du Logiciel concerné en lien avec l'utilisation du Produit et ce droit sera limité matériellement et temporellement par la période de validité définie dans ledit Contrat. Ladite licence ne s'applique pas au code source.

(2) Aux fins de toute licence accordée au Client par SES-imagotag, « utilisation » désigne et comprend :

- a. l'utilisation du Logiciel au moyen de sa copie, son affichage, son exécution, sa transmission ou son chargement dans la mémoire temporaire (RAM) ou son installation sur la mémoire permanente (sur disque dur, CD-ROM ou autre dispositif de stockage) du système du Client aux fins de l'utilisation du Produit et en lien avec celle-ci dans le cadre de l'activité professionnelle du Client ;
- b. la copie du Logiciel à des fins de sécurité (copies de sauvegarde), étant entendu qu'il existera au maximum deux (2) copies dans le cadre de cette licence à tout moment sans accord écrit préalable de SES-imagotag, sauf disposition contraire de la législation en vigueur ;
- c. la fusion de tout ou partie du Logiciel sous forme lisible par machine dans un autre logiciel ;
- d. la conservation de tout ou partie du Logiciel sur le système du Client aux fins de l'utilisation du Produit et en lien avec celle-ci ;
- e. l'utilisation (mais sans copie) des manuels d'instructions et/ou des modes d'emploi du Logiciel.

(3) Tout droit d'auteur attaché au Logiciel en question ainsi que toute Propriété intellectuelle et toute information confidentielle relative à un Produit en vertu du Contrat seront la propriété illimitée de SES-imagotag et, le cas échéant, de ses concédants (fabricants), et le demeureront après la conclusion d'un Contrat. Au moment de leur création, toutes les spécifications, les modifications ultérieures et les adaptations du Logiciel ou des programmes reposant sur celui-ci deviennent la propriété intellectuelle de SES-imagotag et/ou de ses concédants (fabricants). Cela inclut tous les droits qui peuvent découler des droits d'auteur ou d'autres dispositions encadrant les droits sur les biens immatériels dans le monde entier.

(4) Pendant l'utilisation du Logiciel en vertu d'un Contrat conformément à l'usage prévu (défini à l'Article 15 paragraphe (1)), le Client n'a pas le droit de modifier, changer ou façonner de quelque autre manière que ce soit le Logiciel, de le transmettre à des tiers, de le connecter à d'autres programmes ou de le retraduire (décompiler) dans un format d'affichage différent. De même, le Client s'interdit de supprimer, contourner ou modifier les mécanismes de copie ou de protection, les éléments de programme servant à la gestion des droits numériques (GDN), les codes de sécurité

ou les caractéristiques servant à désigner le Logiciel (avis de propriété, marques, mention des droits d'auteur).

(5) Le Client ne peut utiliser le Logiciel acheté à d'autres fins que celles prévues dans le Contrat correspondant, autoriser l'utilisation du Logiciel par des tiers ou le céder temporairement ou définitivement à des tiers.

(6) Le Client couvrira et dégagera SES-imagotag de toute responsabilité contre tout préjudice et toute perte subis par cette dernière en raison du non-respect par le Client des conditions d'utilisation du Logiciel, en particulier de toute atteinte aux droits d'auteur ou aux droits de propriété intellectuelle de SES-imagotag ou de tiers, et dans tous ces cas, ces droits devront être pleinement respectés.

### Article 16

#### Protection des données et confidentialité

(1) Le Client est seul responsable de toutes les données et informations personnelles (utilisateurs) transférées, utilisées ou traitées par SES-imagotag en lien avec l'exécution du présent Contrat au nom du Client. Par conséquent, il est de la responsabilité du Client d'obtenir, lorsque la réglementation sur la protection des données en vigueur l'exige, le consentement des personnes concernées avant l'édition ou le traitement de ces données et informations personnelles. Le Client a l'obligation, en cas d'infraction, de couvrir et de dégager SES-imagotag de toute responsabilité en cas de réclamations de tiers.

(2) SES-imagotag et le Client traiteront de façon strictement confidentielle les secrets d'affaires et opérationnels de l'autre Partie dont ils prennent connaissance dans le cadre de leur relation commerciale. SES-imagotag souhaite rappeler que la confidentialité des données et autres informations non chiffrées transmises par Internet ne peut être garantie.

(3) À la fin de la relation commerciale entre SES-imagotag et le Client, le Client a l'obligation de restituer à SES-imagotag tous les documents reçus pendant l'exécution de tout Contrat ou de détruire ces documents.

(4) Ces obligations de confidentialité demeureront en vigueur après la fin de la relation commerciale entre SES-imagotag et le Client.

(5) Les obligations définies à l'Article 16 s'appliquent également à tous les agents et collaborateurs de SES-imagotag et du Client.

### Article 17

#### Dispositions diverses

(1) Lorsqu'il est fait référence dans les présentes Conditions à des « Articles », cette référence doit être interprétée comme une référence aux clauses correspondantes des présentes Conditions.

(2) Toute notification, déclaration ou action en vertu des présentes Conditions ou de tout Contrat qui doit être effectuée par écrit sera réputée effectuée conformément aux présentes Conditions et audit Contrat si elle est effectuée par e-mail ou par fax, sauf indication expresse

contraire dans les présentes Conditions ou dans ledit Contrat.

- (3) Le Client respectera, à tous égards importants, toutes les lois et réglementations locales, régionales ou fédérales applicables en vigueur actuellement ou ultérieurement et toutes les décisions judiciaires et administratives applicables en lien avec leur application (notamment et de façon non limitative, en ce qui concerne le recyclage de tout Produit, des DEEE, etc.).
- (4) Le lieu d'exécution au titre de tout Contrat sera le siège social de SES-imagotag.
- (5) Les dispositions figurant dans les présentes Conditions qui, par leur nature, doivent s'appliquer au-delà de la durée d'un Contrat (en particulier, l'Article 16) demeureront pleinement en vigueur après le terme ou l'exécution du Contrat en question.
- (6) Si une clause ou une disposition des présentes Conditions ou d'un Contrat est non valide, illégale ou inexécutoire, ce caractère non valide, illégal ou inexécutoire n'aura pas d'incidence sur les autres clauses ou dispositions des présentes Conditions ou dudit Contrat et n'invalidera pas ou ne rendra pas inexécutoires les autres clauses ou dispositions. La disposition invalide ou inexécutoire sera réputée remplacée de plein droit par une disposition qui se rapproche le plus possible de l'effet économique de la disposition non valide/inexécutoire initiale.
- (7) Le fait de ne pas exercer ou d'exercer tardivement tout droit, recours, pouvoir ou privilège découlant des présentes Conditions ou d'un Contrat ne constitue pas une renonciation à celui-ci et ne saurait être interprété comme tel. L'exercice ponctuel ou partiel de tout droit, recours, pouvoir ou privilège n'empêche pas un autre exercice de ce droit, recours, pouvoir ou privilège ou son exercice ultérieur ou l'exercice de tout autre droit, recours, pouvoir ou privilège.
- (8) Les modifications apportées à un Contrat ou aux présentes Conditions ne sont valables que si elles sont effectuées par écrit.
- (9) Si les présentes Conditions ou un Contrat donné ne contiennent pas de dispositions expresses sur un sujet spécifique, le droit écrit applicable s'applique.

#### Article 17

##### Loi applicable et juridiction compétente

- (1) LES PRESENTES CONDITIONS ET TOUS LES CONTRATS SERONT SOUMIS AU DROIT FRANCAIS, A L'EXCEPTION DE SES REGLES SUR LES CONFLITS DE LOIS ET DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES CONTRATS DE VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES (CVIM). TOUT LITIGE DECOULANT OU LIE AUX PRESENTES CONDITIONS ET/OU A TOUT CONTRAT SERA TRANCHE UNIQUEMENT PAR LE TRIBUNAL COMPETENT DONT DEPEND LE SIEGE SOCIAL DE SES-IMAGOTAG.